

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

**COMITE SYNDICAL  
REUNION DU 12 MARS 2024**

**Délibération n° 24-01 Orientations budgétaires 2024 de la régie**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales  
VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales  
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »  
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août 2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport Saint-Etienne Loire »  
Vu la délibération 20-2 du 27 janvier 2020 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation de l'aéroport de St Etienne Loire

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'examiner les orientations budgétaires 2024 de la régie d'exploitation de l'aéroport.

---

Présents :

Mesdames Nora BERROUKECHE – Irène BREUIL – Nadia SEMACHE  
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY – Pierrick COURBON – François DRIOL – Luc FRANCOIS – Jérémie LACROIX – Eric LARDON – Yves PARTRAT – Philippe VALENTIN – Pierre VERICEL – Daniel VILLAREALE

Pouvoir :

Madame Sylvie BONNET donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT  
Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON  
Monsieur Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Monsieur Jérémie LACROIX  
Monsieur Jordan DA SILVA donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT  
Monsieur Gérard DUBOIS donne pouvoir à Monsieur Pierre VERICEL  
Monsieur Pierre LARDON donne pouvoir à Madame Irène BREUIL

Excusés :

Monsieur Gaël PERDRIAU  
Monsieur Hervé REYNAUD

---

Le conseil syndical a été convoqué le 5 mars 2024

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE  
DES VOIX EXPRIMEES**

Le débat des orientations budgétaires doit permettre :

- d'arrêter le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'exploitation courante de l'Aéroport
- d'arrêter le niveau des recettes de fonctionnement liées à l'exploitation. L'équilibre du budget de fonctionnement de la régie étant réalisé par la subvention versée par le Syndicat mixte.
- D'arrêter le programme d'investissement 2024 dont le mode de financement proposé sera des subventions d'équipements versées par le syndicat mixte et l'excédent d'investissement reporté.

Ces orientations budgétaires 2024 s'appuient sur un budget prévisionnel de fonctionnement estimé à 2 550 600 € et un budget prévisionnel d'investissement estimé à 2 260 700 €.

**1-) Budget prévisionnel de fonctionnement 2024**

Les dépenses de fonctionnement ont été prévues sur la base des contrats en cours et des dépenses de l'année 2023 de la régie d'exploitation.

L'année 2024 est marquée par des dépenses imposées notamment au niveau des missions régaliennes. Il s'agit de la première année de remboursement du capital de l'avance de taxe aéroport

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

COVID perçue en 2020 pour un montant de 81 000€, celui-ci sera intégré dans la déclaration de taxe 2024 et restitué à compter de 2025. Une augmentation des charges de sureté de 10 000€ du à l'acquisition en LOA d'un nouveau matériel pour l'inspection bagages de soutes imposé par la réglementation. Ce cout sera également pris en charge par la taxe aéroport et remboursé en différé. Les dépenses de formation sont également en hausse (+20k€) avec de nombreux recyclage de formations et habilitations obligatoires pour le personnel.

Au regard de de la non adaptation des moyens de la DSNA aux besoins et activités de l'aéroport, il est nécessaire de prévoir une montée en charge des fonctions d'AFIS pour garantir le traitement de tous les vols. Une enveloppe de 50 000€ a été prévue.

Concernant le développement d'activité, un certain nombre d'actions n'ont pas pu être réalisées en 2023 suite à la défaillance de l'AMO et sont reportées sur 2024 (étude complète de lignes, étude de flux ; adhésion à skyvalet)

Il est par ailleurs prévue une enveloppe de 100 000€ pour faciliter ponctuellement le démarrage d'une ligne ou un programme de vol au départ de St Etienne. Pour mémoire, une enveloppe avait été prévue en 2023 mais n'a pas été mobilisée au vu de l'entière commercialisation des programmes.

Les charges de personnel ont été prévues en tenant compte des revalorisations salariales intervenues courant 2023 et en intégrant une marge de 5% pour anticiper de possibles nouvelles revalorisations à intervenir en 2024.

Les recettes de fonctionnement ont été prévues avec :

- Sur la base des recettes d'exploitation 2023 majorées prudemment par les activités charters connues à ce jour
- 700 000€ d'estimation de la majoration de la taxe d'aéroport.
- la subvention du syndicat mixte pour l'équilibre du budget pour 1 300 000€
- le dégrèvement de la CFE
- la vente de foncier pour 43 200€

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Les travaux et investissements sont budgétés pour 2024 comme suit :

- 10 000 € pour un besoin d' études complémentaires éventuelles notamment pour les projets photovoltaïque et station hydrogène
- 38 000 € d'acquisition de matériel dont 5 000 € pour divers matériel informatique, 5000 € pour signalétique, 8 000 € pour mobilier aérogare (salle aviation d'affaire embarquement, bar et enregistrement) et 20 000 € correspondant à une enveloppe d'urgence suite à panne.
- 90 000 € pour aéro-bulle (hangar amovible pour avion)
- 20 000 € de travaux de clôtures
- 186 000€ de travaux sur bâtiment dont 100 000 € pour les travaux et MOE de rénovation de façade aile Nord, 45 000 € travaux de réaménagement pour bureau et portail parking extérieur Catex, 41 000 € pour travaux d'entretiens et amélioration thermique des bâtiments
- 50 000 € de travaux divers : 40 000 € pour marquage piste et 10 000 € pour le chemin de ronde.
- 4 000 € pour travaux contrôle accès coté piste ( By Pass)
- 100 000 € pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux de piste
- 800 000 € pour les gros travaux de réfection de la piste
- 600 000€ pour autres dépenses

Ces travaux et investissements seront financés par une subvention d'investissement du budget principal de 890 000€ et l'excédent d'investissement reporté.

*Après en avoir délibéré, le comité Syndical prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires 2024 fondé sur les éléments présentés ci-dessus.*

A Saint-Etienne, le 12 mars 2024

Pour le Président du Syndicat Mixte  
de l'Aéroport de Saint-Etienne Loire,  
empêché,

**François DRIOI**  
Vice-Président

Nombre de conseillers en exercice : 21 représentant 100 % des voix
Nombre de votants : 19 représentant 87.8%
Suffrages exprimés : 19 représentant 87.8%
Vote POUR : 19 représentant 87.8%
Vote CONTRE : 0
Abstention : 0

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT  
SAINT-ETIENNE LOIRE**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Achats	145 600 €	Recettes aéronautiques	1 013 000 €
Services extérieurs	619 500 €		
Autres service extérieurs	283 000 €	dont majoration taxe aéroport	700 000 €
Impôts et taxes	186 500 €	Subvention du SMASEL	1 300 000 €
Charges de personnel	963 000 €	Dégrèvement CFE	80 000 €
dont Personnel extérieur au service (SDIS)	108 000 €		
Autres charges de gestion courante	2 000 €		
Charges financières	4 000 €		
Dotations aux amortissements	233 000 €	Quote part sub. invest	15 000 €
VNC des éléments cédés	10 000 €	Produits de cessions des éléments d'actif	43 200 €
Charges exceptionnelles	77 000 €	Autres recettes exceptionnelles	5 400 €
Impôt sur les bénéfices et assimilés	20 000 €	Résultat reporté	94 000 €
Dépenses imprévues	7 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 550 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 550 600 €</b>

**2-) Budget prévisionnel d'investissement 2024**

Les principaux postes de dépenses et de recettes envisagés pour l'exercice 2024 sont les suivants :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Études	10 000 €		
Matériels informatiques et divers	38 000 €	Subvention d'investissement	890 000 €
travaux sur clôtures	20 000 €	Amortissement des immobilisations	233 000 €
Travaux sur bâtiments	186 000 €	Autres Dettes	600 000 €
Travaux divers	54 000 €		
Aérobulle	90 000 €		
Maitrise d'œuvre Travaux piste	100 000 €		
Travaux réfection de la piste	800 000 €	opération d'ordre - transfert entre sections :	
Autres dépenses	600 000 €	éléments actifs cédés	10 000 €
Reste à réaliser exercice précédent	152 100 €		
Rembt avance remboursable DGAC	56 000 €		
Subv. Investissement inscrites au cpte de résultat	15 000 €	Report Excédent d'investissement	527 700 €
Dépenses Imprévues	139 600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>2 260 700 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 260 700 €</b>